

AVIS DU CSEM N° 58 - MAI 2024

Avis « aide à la presse »

Décret du 5 JUIN 2008 portant sur la création du Conseil supérieur de l'Éducation aux Médias :

« Chapitre I^{er} : le Conseil supérieur a pour missions - 8° De formuler, le cas échéant, un avis motivé dans le cadre l'article 9, alinéa 2, du décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire. »

LE CONTEXTE

Le Décret du 31 mars 2004 relatif aux aides attribuées à la presse quotidienne écrite francophone et au développement d'initiatives de la presse quotidienne écrite francophone en milieu scolaire prévoit dans son article 9 : « *Le Gouvernement réserve annuellement une part maximale de 5% des sommes versées au Centre d'aide à la presse afin de soutenir les titres de presse quotidienne et les groupes de titres quotidiens et les groupements d'entreprises de presse qui développent des programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias. Après avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias, le Gouvernement répartit l'aide en fonction des demandes et de la qualité des projets qui lui sont soumis par les titres de presse quotidienne, groupes de titres ou groupement d'entreprises de presse demandeurs* ». C'est dans le cadre de ce Décret que le présent avis du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) est rendu. Il porte sur l'unique dossier de candidature adressé au Centre d'Aide à la Presse par LA PRESSE.be SC, Rue Royale 100 à 1000 Bruxelles. Il est par ailleurs rappelé que le Décret du 5 juin 2008, portant création du Conseil supérieur de l'éducation aux Médias et assurant le développement d'initiatives et de moyens particuliers en la matière en Fédération Wallonie-Bruxelles, précise dans son article 26 le cadre d'une initiative d'éducation aux médias portant sur la presse quotidienne. Cet article précise également que, dans les limites des crédits disponibles, un montant annuel minimal de 515.000 € est consacré à cette initiative. Le dossier a été soumis aux membres du CSEM afin que celui-ci se prononce sur la qualité du projet soumis par le demandeur. Il est rappelé que, depuis une quinzaine d'années, LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information (anciennement les Journaux Francophones Belges) est l'opérateur désigné d' « Ouvrir mon quotidien ». Cette opération est conduite en étroite collaboration avec le CSEM. La désignation de cet opérateur est établie jusqu'au 31 décembre 2024.

L'ANALYSE QUANTITATIVE

Compte tenu de la suppression de la Quinzaine – découverte de la presse et du nouveau calendrier scolaire, les périodes de distribution ont été adaptées de la manière suivante, avec 4 périodes de distribution sur l'année scolaire au lieu de 3, distribution du lundi au vendredi : du **2/10 au 20/10**, du **6/11 au 8/12**, du **8/01 au 23/02**, du **11/03 au 26/04**. Ce nouveau calendrier a permis à toutes les écoles primaires et secondaires de débiter la distribution en même temps. En effet, il n'y avait plus d'écoles dites "préinscrites" en secondaire. Ce nouveau calendrier a également contribué à une communication plus claire et plus uniforme pour les primaires et les secondaires.

Pour rappel, la distribution n'a pas lieu durant les week-ends, les jours fériés et les vacances scolaires (congés d'automne, d'hiver, de détente et de printemps). Dans le fondamental, les écoles choisissent deux titres (à l'exception de L'Echo). Un changement de titres de quotidien est possible à chacune des quatre périodes. Les chiffres montrent une certaine stabilité au niveau du choix ; néanmoins des écoles demandent des modifications d'une période à l'autre. Dans le secondaire, les 6 journaux (L'Echo est ajouté par rapport au fondamental) sont distribués aux écoles inscrites. Le nombre d'exemplaires distribués est fonction du nombre d'élèves.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

csem@cfwb.be



En dessous de 500 élèves, les écoles reçoivent un exemplaire de chaque journal. Entre 500 et 1 000 élèves, ce sont deux exemplaires qui sont distribués. Les écoles comptant plus de 1 000 élèves reçoivent trois exemplaires.

Au total, **1342 établissements** se sont inscrits à l'opération Ouvrir Mon Quotidien Papier pour l'année scolaire 2023-2024. En 2022-2023, 1 336 établissements scolaires se sont inscrits à l'opération OMQ, (1302 en 2021, 1341 en 2020, 1 474 en 2019 et 1 521 établissements inscrits en 2018).

On constate que le nombre d'inscriptions à l'opération n'a pas été impacté négativement par la suppression de la Quinzaine – découverte de la presse et la demande des intentions pédagogiques dans le formulaire d'inscription. Il a même légèrement augmenté en primaire.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Au total, 743 établissements inscrits à l'opération OMQ Papier primaire en 2023-2024 (727 en 2022-2023 • 708 en 2021-2022 • 746 en 2020-2021).

➤ Les résultats montrent une légère reprise des inscriptions dans le fondamental depuis la crise sanitaire.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Au total, 599 établissements inscrits à l'opération OMQ Papier secondaire 2023-2024 (609 en 2022-2023 • 594 en 2021-2022 • 595 en 2020-2021). Au total, 988 kits reprenant l'ensemble des titres sont distribués chaque jour dans l'enseignement secondaire.

➤ On constate une augmentation du nombre de kits distribués.

Cette initiative d'éducation aux médias reste caractérisée par son succès car la majorité des établissements s'inscrivent dès l'ouverture des inscriptions en août. La circulaire n° 9006 est parvenue aux écoles les informant de l'opération le 24 août 2023.

L'ANALYSE QUALITATIVE

Comme chaque année, les inscriptions (primaires et secondaires) ont eu lieu via un formulaire en ligne disponible sur le site de LA PRESSE.be à partir du 16 août 2023 et jusqu'au 22 février 2024. Un ou une professeur-e-relais doit compléter ce formulaire pour son établissement. Une seule inscription par établissement peut être introduite. Pour les écoles qui ont plusieurs implantations, chacune d'elles peut être inscrite. L'opération est également ouverte aux personnes responsables d'activités d'éducation aux médias dans d'autres institutions (par exemple : CEFA, internat, bibliothèque, organisation de jeunesse,...) et à leur public de jeunes en âge de fréquenter l'enseignement primaire et secondaire. On remarque une légère **reprise des inscriptions** à OMQ Papier depuis la baisse constatée en lien avec la crise sanitaire. Cette diminution était vraisemblablement imputée aux conséquences du Covid-19 et à la difficulté pour les professeur-e-s de gérer cette opération en plus de l'organisation complexe de leur travail en situation de crise sanitaire.

En avril 2023, un sondage relatif aux pratiques des participants et participantes à l'opération OMQ Papier et à leur avis sur l'opération a été envoyé aux inscrit-e-s à l'édition 2022-2023. Un rapport détaillé des résultats a été réalisé et adressé au CSEM en juin 2023. A partir de l'année scolaire 2023-2024, le formulaire d'inscription a été complété par un formulaire d'intention pédagogique. En effet, la participation à l'opération OMQ Papier doit s'inscrire dans le cadre d'un travail pédagogique spécifique avec les élèves (ou le public de l'institution). C'est pourquoi, en concertation avec le CSEM, LA PRESSE.be a demandé aux professeur-e-s-relais, en charge de la coordination de l'opération, de répondre à 5 questions.

LA PRESSE.be a noté que, pour l'enseignement primaire, un projet très récurrent est la création d'un journal à l'école. Comme pour les primaires, la réponse de l'enseignement secondaire contient un certain nombre de réponses hypothétiques ou conditionnelles telles que « A voir... », « A discuter », « A déterminer » ou « En fonction de l'actualité » à la dernière question (ouverte) du formulaire d'intention pédagogique. L'hypothèse peut être émise que la plupart de ces mentions « Sans réponse » sont vraisemblablement dues au fait que LA PRESSE.be demande aux professeurs-relais de compléter le questionnaire lors de l'inscription, soit dès le 16 août pour l'année scolaire à venir. A ce moment, tous ne savent pas encore exactement quel sera leur projet.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

csem@cfwb.be



Les taux élevés de réponses reçues montrent que les inscriptions ont bien lieu dans le cadre d'un véritable travail pédagogique avec les élèves. LA PRESSE.be a constaté une vraie richesse des activités réalisées : analyse d'images, de textes, du journal en lui-même, comparaison des titres, etc. Il y a différents degrés d'implication de la part des enseignant-e-s pouvant souvent aller jusqu'à la création de divers contenus de presse voire d'un journal complet.

La volonté de LA PRESSE.be est de continuer à promouvoir cette opération et différents moyens sont mis en œuvre : newsletters, communiqué de presse, interviews en presse écrite, radio et télévision, encouragement des rédactions à publier des articles en lien avec les jeunes, etc. LA PRESSE.be a également décidé d'élargir le public destinataire de ses newsletters pour y inclure les enseignant-e-s précédemment inscrit-e-s qui ont interrompu leur participation. De manière générale, l'opération OMQ continue de rencontrer les objectifs pédagogiques liés, notamment mais pas uniquement à l'éducation aux médias. Tout au long de l'opération, LA PRESSE.be veille à rester disponible, surtout par mail et par téléphone, auprès des enseignant-e-s afin de répondre aux différentes demandes (envoi-réception des journaux, envoi de journaux de bord supplémentaires...).

Évolution de l'opération

- **Suppression de la Quinzaine – découverte de la Presse :**
LA PRESSE.be a estimé qu'après vingt ans, l'opération est désormais largement connue dans les écoles (les écoles participantes s'y inscrivent en grande majorité avant la Quinzaine). Dès lors, cet envoi coûteux et complexe à organiser d'un point de vue logistique ne s'avérait plus nécessaire. Cette suppression a permis en outre de continuer à accepter, comme ce fut toujours le cas, toutes les inscriptions à l'opération malgré l'inflation des coûts (papier, énergie, etc.) et donc l'augmentation du prix des journaux. Cette suppression de la Quinzaine – découverte de la Presse a permis aussi de cibler les établissements réellement intéressés par l'opération, d'éviter un certain gaspillage de papier lié à l'envoi à des écoles qui ne développent pas d'activités avec les journaux, et d'augmenter le nombre de jours de distribution aux établissements inscrits en primaire.
- A partir de l'année scolaire 2023-2024, le formulaire d'inscription a été complété par un **formulaire d'intention pédagogique**. En effet, la participation à l'opération OMQ Papier et numérique doit s'inscrire dans le cadre d'un travail pédagogique spécifique avec les élèves (ou le public de l'institution).
- LA PRESSE.be a participé à la **Semaine de l'éducation aux médias** (dans les écoles et le secteur jeunesse) organisée par le CSEM du 14 au 22 octobre 2023 en organisant 22 visites pour des groupes scolaires au sein de différents médias et de leurs rédactions.

OMQ NUMÉRIQUE

Suite à un nouveau soutien financier ponctuel, OMQ Numérique, en parallèle à l'opération papier, a permis à toutes les classes inscrites – professeurs et élèves – de l'enseignement secondaire de tous les réseaux et de tous les types d'enseignement de bénéficier gratuitement, durant **un mois (du 20 mars au 19 avril 2023)** d'un accès aux sites de tous les quotidiens. Cette phase d'un mois fut un succès : 249 enseignant-e-s, issu-e-s de 189 établissements, se sont inscrit-e-s avec 582 classes pour un total de **11.319 élèves**.

Une 3ème phase d'un mois s'est déroulée du **25 mars au 24 avril 2024**. Pour cette phase-test, comme pour l'opération papier, un formulaire d'intention pédagogique a été ajouté au formulaire d'inscription. Au total, **14.041 élèves** et enseignant-e-s ont reçu les codes numériques. Dorénavant, l'opération bénéficiera d'un soutien financier structurel afin de renforcer, au sein des écoles, les différentes formes d'accès à la presse quotidienne tout en se rapprochant des usages médiatiques des jeunes.

Un-e même professeur-e a pu inscrire plusieurs de ses classes et plusieurs professeur-e-s d'une même école ont pu participer. Cette opération est également ouverte aux personnes responsables d'activités d'éducation aux médias dans d'autres institutions (par exemple : CEFA, internat, bibliothèque, organisation de jeunesse...) et à leur public de jeunes en âge de fréquenter l'enseignement secondaire. Les accès sont actifs sans interruption durant toute la période choisie. Pour la connexion aux journaux en ligne, le-a professeur-e reçoit trois jours avant l'activation de ses comptes (le matin

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

csem@cfwb.be



même) un mail lui indiquant un identifiant et mot de passe uniques valables pour tous les sites et pour toute sa classe. A partir de septembre 2024, les enseignant-e-s auront le choix entre 3 périodes d'un mois prédéfinies sur l'année scolaire (une seule par classe).

Accompagnement pédagogique

Le « Journal de bord », support pédagogique gratuit qui est toujours envoyé à toutes les écoles participantes, a été entièrement revu en 2019 et sera entièrement revu en 2024. Il constitue un outil pédagogique qui permet à chacun, selon ses attentes ou ses besoins, de saisir pleinement la richesse de la presse quotidienne et ce qu'elle entend apporter chaque jour à ses lecteur-ric-e-s, malgré les défis qu'elle rencontre aujourd'hui. Le nouveau « Journal de bord » abordera de nouveaux thèmes (numérisation, fake news et désinformation, le papier face au défi environnemental, etc.), sera illustré par des dessinateurs de presse belges (Pierre Kroll, Nicolas Vadot, Olivier Pirnay, Jacques Sondron...) et proposera un « Quiz » (« A toi de jouer ») sous forme d'un mini-test pour les élèves. A la fin de chaque article, un QR code sera en bas de page "Pour aller plus loin" qui renverra vers une page du site de LA PRESSE.be contenant des liens vers des ressources externes et fiches pédagogiques sur le thème de l'article.

Il sera toujours disponible gratuitement en version pdf sur le site de LA PRESSE.be et pourra également être demandé gratuitement en version papier. Le CSEM, et plus particulièrement son groupe de travail « médias d'information », collabore avec les centres de ressources en éducation aux médias, l'Association des Journalistes Professionnels (AJP), la RTBF et LA PRESSE.be afin d'assurer l'accompagnement pédagogique d'OMQ.

Concernant l'accompagnement pédagogique de l'opération numérique, le CSEM et LA PRESSE.be ont collaboré en février 2023 à la réalisation d'un **dossier d'exploitation pédagogique** comprenant une introduction générale et des fiches pédagogiques à télécharger afin d'introduire le professeur-e et ses élèves de secondaire à la presse en ligne de la meilleure manière possible et de permettre aux enseignant-e-s participant à l'opération, d'exploiter au mieux les sites et applications des journaux. De plus, une charte de bon usage est communiquée aux inscrit-e-s par LA PRESSE.be, un tutoriel technique est disponible pour l'accès aux journaux en ligne et des fiches signalétiques pour chacun des différents titres concernés par l'opération, expliquant notamment leur ligne éditoriale.

AVIS

Compte tenu de l'analyse quantitative et qualitative des initiatives présentées, le CSEM remet un **avis favorable** quant à la qualité du projet présenté par la S.C. LA PRESSE.be pour bénéficier de l'aide réservée par le Gouvernement aux programmes originaux d'incitation à la lecture du journal, de formation du lecteur à la citoyenneté et d'éducation aux médias telle que prévue à l'article 9 du Décret du 31 mars 2004.

Le CSEM souhaite assortir cet avis favorable de quelques points d'attention :

- Garder en tête la nécessité de développer « OMQ numérique » pour l'enseignement fondamental également, dans la mesure où les enjeux et le développement des usages numériques des enfants en matière d'actualité concernent également ce niveau d'enseignement.
- Veiller à mettre en place une évaluation et poursuivre le suivi d'OMQ numérique en collaboration avec le GT médias d'information.
- Continuer d'impliquer d'autres médias dans le processus, particulièrement les médias de proximité et la RTBF, dans le soutien et la mise en œuvre de l'opération. Notamment pour l'extension du dossier pédagogique d'OMQ numérique.
- En concertation avec le GT médias d'information, poursuivre une analyse des projets d'éducation aux médias lors de l'inscription à l'opération papier et numérique.

Le Conseil ne peut qu'encourager LA PRESSE.be – Alliance des Médias d'information - et les éditeurs de presse - à poursuivre leurs efforts dans l'opération « Ouvrir mon Quotidien » et ses développements numériques. Il souhaite d'ores et déjà plein succès pour l'édition 2024-2025 qu'il ne manquera pas d'accompagner avec l'ensemble des partenaires.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 413 35 08

www.csem.be

csem@cfwb.be

